



communiqué

N°: 12
No.:

Le 5 février 1985

LE MINISTRE DU COMMERCE REND PUBLIC LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAISONS DE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'honorable James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, a rendu public aujourd'hui le Rapport du Groupe de travail sur les maisons de commerce extérieur intitulé "Promotion des exportations canadiennes : l'option des maisons de commerce extérieur".

Le Ministre a indiqué que le Groupe de travail, qui était présidé par M. T.M. Burns, ancien président de l'Association canadienne d'exportation, avait reçu pour mandat d'évaluer l'importance du secteur des maisons de commerce au Canada, de recenser ses problèmes et possibilités et de proposer des mesures susceptibles de l'aider à optimiser sa contribution à l'expansion des exportations canadiennes, tout particulièrement en ce qui concerne les produits manufacturés. Les maisons de commerce ont été définies dans le rapport comme étant les sociétés qui sont spécialisées dans l'exportation, l'importation et le commerce en pays tiers de biens et de services produits ou fournis par d'autres parties, et qui assurent des services reliés à ces activités.

Le Ministre a noté la conclusion des auteurs du rapport selon laquelle les maisons de commerce contribuent de façon significative aux résultats du commerce extérieur canadien, leurs transactions participant pour plus de 13 % de l'ensemble des exportations canadiennes en 1983. Fait plus important encore, c'est par elles que passent 40 % des exportations canadiennes qui ne sont pas destinées aux marchés américains, ce qui en fait un important véhicule pour les produits canadiens devant être exportés outre-mer.

.../2

Le Ministre a été impressionné par les services que pourraient offrir les maisons de commerce aux compagnies de petite et moyenne envergure intéressées aux marchés de l'exportation. Il a toutefois ajouté que, pour réaliser ces possibilités, le gouvernement et le secteur privé doivent mettre en oeuvre des initiatives communes pour donner suite aux 32 recommandations du rapport. A cet égard, il a été encouragé par l'initiative déjà prise par le secteur privé de former un Conseil des maisons du commerce extérieur canadiennes sous les auspices de l'Association canadienne d'exportation pour élaborer une procédure d'accréditation à l'intention des maisons de commerce, représenter leurs intérêts au niveau fédéral, et promouvoir les services du secteur auprès des manufacturiers et des fabricants. Selon M. Kelleher, il ne fait pas de doute que la création du nouveau Conseil contribuera assurément à faire mieux connaître les compétences des maisons de commerce au Canada. Elle aidera en outre à venir à bout de l'opinion persistante qui veut que le recours aux maisons du commerce soit un pis-aller pour qui veut réaliser des ventes à l'étranger.

Le Ministre a également annoncé la création au ministère des Affaires extérieures d'une direction des maisons du commerce et du commerce de contrepartie qui aura pour tâche essentielle dans un premier temps de coordonner la réponse du gouvernement aux recommandations. Cette réponse sera présentée à une conférence sur les maisons de commerce qui se tiendra à Ottawa à la fin du printemps.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Direction des Maisons de Commerce et de la
Compensation,
Direction générale des programmes et des
services d'exportation,
Ministère des Affaires extérieures,
125, promenade Sussex,
Ottawa (Ontario)
K1A-0G2
Tél: (613) 996-1419, 996-7182
Télex: 053-3745